VILLE DE Graulhet

ARRÊTÉ N° 2025/075

Objet :
Interdiction de l'accès au Lac de MIQUELOU et ses abords

Le Maire,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment le Livre II, Titre I, article L2212-2 et suivants relatifs aux missions de salubrité et de sécurité publique,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et, notamment, ses articles L. 211-2 et L.122-1 .

CONSIDERANT que la Ville de Graulhet a été destinataire de plaintes d'habitants dans le secteur de l'impasse de la Résistance et aux abords du lac de Miquelou concernant des destructions matérielles et paysagères provoquées par des sangliers,

CONSIDERANT qu'après avis pris auprès du bureau chasse et faune sauvage de la Direction Départementale des Territoires du Tarn et de l'association de chasse communale, la Ville de Graulhet souhaite organiser une battue d'effarouchement sans armes afin d'éloigner les sangliers des habitations.

CONSIDERANT la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des biens et des personnes,

Considérant que pour la bonne organisation de la battue, il s'agit d'interdire l'accès au Lac de Miquélou,

CONSIDERANT les mesures prises pour informer la population sur site et sur les réseaux sociaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'accès du public au Lac de Miquélou et ses abords est strictement interdit à compter du mercredi 5 mars 2025 de 07h00 à 14h 00.

ARTICLE 2 : « Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse cedex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr».

ARTICLE 3 : La Directrice générale des services de la Commune, le Commandant de la Brigade autonome de Gendarmerie de GRAULHET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Déposée en Préfecture le : 03 MARS 2025

Publiée le : 03 MARS 2025

Fait à Graulhet, le 28 FEV. 2025

Le Maire, Blaise AZNAR

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN